

Appel à candidatures
« Fabriques de la connaissance » – année 2022-2023

Cadre d'intervention approuvé par délibération en date du 29 avril 2022

Préambule - Une nouvelle stratégie régionale de la connaissance

Depuis 2017 la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte une stratégie pour la connaissance du territoire, offrant un cadre structuré aux actions sur l'observation, l'analyse et la prospective, la démarche est intimement liée à la définition des schémas intégrateurs et des politiques d'appui au développement territorial (SRADDET, SRDEII, plan climat, « nos territoires d'abord »).

La démarche prend racine dans la compétence attribuée aux Régions en matière de coordination des dispositifs de connaissance et d'observation du territoire, renforcée par la loi NOTRe, précisée par la loi pour une République numérique sur la circulation des données et l'opendata, loi 3DS valorisant « l'administration pro-active » dans le domaine des services numériques... Elle fait suite au constat d'une offre fragmentée, d'une inégalité des territoires en matière d'ingénierie publique et du besoin de consolider et coordonner un réseau à échelle régionale.

Après cinq ans d'exercice, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité renforcer son implication auprès des acteurs de l'observation et du développement territorial en adoptant le 29 avril 2022 la « stratégie régionale de la connaissance au service des territoires ». La plateforme connaissance du territoire constitue le dispositif opérationnel de cette stratégie. Ses principales missions consistent à impulser et à coordonner la production, la valorisation de ressources (études, analyses, données géographiques ouvertes...), à déployer et renforcer des outils dédiés (services numériques, DataSud, portail connaissance du territoire) ou encore à privilégier la conduite de projets collectifs au service des politiques publiques. Quatre missions essentielles structurent la feuille de route :

- Coordonner un service public de la connaissance territoriale
- Produire collectivement les études et les données
- Animer des projets collaboratifs pour partager l'ingénierie publique
- Valoriser la connaissance territoriale par les outils et services numériques

Ouvertes à l'ensemble des acteurs régionaux intéressés, ces actions reposent avant tout sur une mise en réseau élargie et une animation structurée à chaque échelon territorial, formalisées au travers d'une charte de partenariat fondée sur des principes collectifs et partagés.

1- PRESENTATION DES « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE »

La Stratégie régionale pour la connaissance au service des territoires, adoptée le 29 avril 2022 par l'assemblée régionale, reconduit et élargit un cadre transversal de commande d'études et d'information géographique à destination des services de la Région en collaboration avec ses partenaires.

En complément des appels à projet recherche composés de 3 volets (général, plateforme et exploratoire) en lien avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Stratégie régionale de la connaissance au service des territoires propose cet appel à candidatures « Fabriques de la connaissance ». Ce cadre d'actions positionne l'observation, l'analyse et la prospective au cœur de l'action régionale, qui a pour objectif d'accroître la capacité de l'institution régionale à exercer son rôle de chef de file sur ses compétences propres, et permettre son évaluation mais aussi d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire souvent démunis en ressources stratégiques internes.

L'Appel à candidature régional « Fabriques de la connaissance 2022-2023 » a pour objectif d'identifier les équipes universitaires et scientifiques en sciences humaines et sociales intéressées par les sujets de recherche-action proposés par la Région, d'élaborer des dynamiques de collaborations entre les directions du Conseil régional et les laboratoires et les formations des Universités, et de soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre de cette coopération.

La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au 20 septembre 2022.

2-BESOINS D'ETUDES DU CONSEIL REGIONAL ET ORIENTATIONS PRIVILEGIEES

Les équipes universitaires et scientifiques pourront proposer des actions répondant à cet « appel à projets » portant sur les trois axes de recherche et d'action prioritaires, en lien avec les compétences de la Région, ses enjeux prospectifs et les orientations de la mandature. Dans le cadre de cette convention 2020-2021, la Région Sud souhaite nouer des partenariats autour des sujets suivants qui font l'objet de descriptifs dans l'annexe 1 :

Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies :

1	Fiscalité et foncier : exode urbain et prix de l'immobilier
2	Trajectoire d'installation des jeunes agriculteurs : le lien entrepreneur-client
3	Mobilité décarbonée et changements de comportements

Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d’Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques :

4	Etude sur les pollinisateurs
5	Résilience des flux d’approvisionnement de la région
6	Analyse des stratégies régionales en relation avec le Plan Climat
7	Le devenir des gares régionales et de leurs usages en 2050

Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion et de communication des connaissances régionales dans le champ des sciences humaines et sociales en mobilisant les différentes ressources disponibles (vulgarisation scientifique, éditions et médias universitaires, open access, etc...) » :

8	Connaissance du territoire « junior » à destination du secondaire
9	Sudorama, fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique
10	Rencontres Connaissance du territoire
11	Valorisation du partenariat des « Fabriques de la connaissance »

3- PRINCIPES DE LA COOPERATION

Cet Appel à candidature régional « Fabriques de la connaissance 2022-2023 », et la convention d’application annuelle qui en résultera, s’inscrivent dans le cadre juridique d’un marché public sans mise en concurrence ni publicité conformément aux dispositions de l’article 12.4 de la Directive « Marché public » 2014/24 du 26 février 2014 relative au partenariat public-public, transposée dans l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 18).

Pour rappel, la coopération entre pouvoirs adjudicateurs repose notamment sur les principes juridiques suivants :

- la coopération envisagée a pour objet de mettre en œuvre une mission de service public commune aux dites entités, dans le but de garantir que « les services publics dont elles doivent assurer la prestation sont réalisés en vue d’atteindre les objectifs qu’elles ont en commun » ;

- la coopération instaurée est uniquement régie par des considérations et des exigences en lien avec la poursuite d'un intérêt public ;
- la coopération ne doit pas aboutir à privilégier un opérateur économique tiers.

D'autres principes méthodologiques sont au cœur des recherches-actions de la convention, qui sera élaborée suite aux résultats de cet appel à candidatures :

- contribuer au rayonnement de la recherche régionale en sciences humaines et sociales auprès d'un large public (des professionnels de l'action publique aux citoyens).
- contribuer de façon directe ou indirecte à l'élaboration des politiques publiques régionales ;
- renforcer l'interdisciplinarité et la place transversale des sciences humaines et sociales ;
- favoriser les collaborations inter-laboratoires au sein de la région ;
- rendre des livrables de recherche-action adaptés aux différentes cibles identifiées selon les projets ;

4- BENEFICIAIRES, ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

Seuls les Universités, Ecoles, Organismes de Recherche et Communautés d'universités et d'établissements (ayant un statut d'EPST, EPIC, EPA ou EPSCP) ayant leur siège ou une délégation régionale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent présenter une demande éligible à la Région dans le cadre de cet appel à candidatures. Ce seront les bénéficiaires directs du financement régional dans le cadre d'une coopération publique-publique d'intérêt général.

5- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre une note de 3-4 pages organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action ; nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s) ; contexte ; objectifs ; méthodologie ; livrables attendus ; calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue en mars 2024) ; équipe pressentie en précisant la personne référente ; partenariat éventuel ; tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.

La proposition de recherche-action, présentée dans le dossier de candidature, sera élaborée en prenant en compte les attendus de la ou des direction(s) de la Région concernée(s). Les équipes candidates devront prendre contact avec les référents de la Région précisés à la fin de chaque descriptif des actions proposées figurant dans l'annexe 1.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail à la Région au plus tard le 01 octobre aux personnes suivantes :

- le référent de la convention befribourg@mareregionsud.fr au sein du Service Connaissance Territoriale
- le référent de la direction de la Région précisé à la fin de chaque résumé des besoins d'études de l'annexe 1 du présent appel à projet tout en mettant en copie :
- le secrétariat du Service Connaissance Territoriale vcucchi@mareregionsud.fr et cduchemin@mareregionsud.fr

6- INSTRUCTION ET SELECTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers sera faite par les services de la Région. Par ailleurs, suite à l'adoption de la nouvelle stratégie régionale de la connaissance au service des territoires, il a été décidé de renforcer le rôle du Conseil scientifique d'appui à la connaissance et à la planification stratégique, notamment dans sa contribution à l'évaluation des candidatures, en amont du Comité de sélection.

Ce conseil, dont la liste des membres est fixée par arrêté du Président de Région, est en effet devenu un espace de réflexion et de dialogue entre élus, services et chercheurs. Son rôle a été ainsi été reprécisé et il a été décidé qu'il interviendra dans l'examen des propositions d'études issues de l'appel à candidature « Fabriques de la connaissance 2022-2023 ».

Aussi, le Conseil scientifique par consultation des offres lors de leur réception (date limite 20 septembre 2022), produira sur chaque candidature avis, réflexions et recommandations quant au ciblage du sujet d'étude.

Il sera pris soin de ne pas mettre des membres du Conseil scientifique en situation de conflit d'intérêt en analysant une offre dont l'équipe porteuse lui serait reliée institutionnellement.

Les offres, ainsi que les recommandation du Conseil scientifique, seront présentée ensuite au Comité de sélection. Le Comité de sélection, réunit des représentants des institutions partenaires en charge de la valorisation scientifique, ainsi que des agents régionaux référents des commandes d'études. Le Comité de sélection se réunira le 6 octobre 2022.

Les actions de recherche sélectionnées constitueront le corps de la convention annuelle d'application 2022-2023, qui sera soumise à la signature des représentants des établissements partenaires. La notification du marché pourra ensuite intervenir d'ici la fin de l'année.

Les principaux critères de sélection des dossiers de candidature sont les suivants :

- qualité scientifique (hypothèses, problématique et méthodologie) ;
- pertinence de la proposition scientifique au regard des besoins de la Région ;
- composition de l'équipe pressentie pour mettre en œuvre la recherche (en lien avec les curriculums vitae).

7- SUIVI DES PROJETS

La réalisation des projets retenus fera l'objet d'un suivi par les services de la Région et des partenaires qui pourraient être associés. Le « comité de suivi et de valorisation » réunissant les personnes en charge de la valorisation de la recherche de chaque établissement partenaire et/ou de leurs représentants ainsi que des membres du Service Connaissance Territoriale de la Région (chef de service, chefs de projet en charge de la présente convention et de sa valorisation) assurera, quant à lui, le suivi de cette coopération, de la qualité des livrables ainsi que de leurs diffusions et valorisations.

8- VALORISATION ET DIFFUSION DES LIVRABLES ISSUS DE LA CONVENTION

La Région et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont propriétaires des productions comprises dans le champ du programme partenarial régional formalisé par la convention. Leur diffusion au-delà du cercle des membres du partenariat est soumise à l'accord préalable de chacun des partenaires concernés. Les résultats des actions réalisées dans le cadre du partenariat pourront être rendus publics après validation des contenus dans le cadre du respect du cadre institutionnel et de la politique de communication de la Région et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les partenaires s'engagent à s'informer collectivement de la diffusion, même restreinte, des documents intermédiaires de travail. Les rapports, les notes et les fichiers d'information géographique et statistiques produits dans le cadre de ces productions devront respecter les modalités exprimées par la Région en accord avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (chartes graphiques régionales, formats de fichiers, etc.) de manière à faciliter leur diffusion (lignes éditoriales, plateforme Data-Sud, etc...).

ANNEXE 1 : BESOINS D'ETUDES DES DIRECTIONS DE LA REGION LIES
A L'APPEL A CANDIDATURE « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE » – ANNEE 2022-2023

Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies

1- Fiscalité et foncier : exode urbain et prix de l'immobilier/ Ressources fiscales et foncier

Ce projet d'étude se propose :

- 1) d'apporter une connaissance inédite sur la structure de la propriété immobilière (multipropriété) dans les zones à enjeux des villes de la Région ;
- 2) de la croiser avec une étude fine de sa valorisation par le marché
- 3) d'identifier et de hiérarchiser les zones où se concentrent le plus d'enjeux en matière de maîtrise de l'aménagement par la puissance publique.

Une attention toute particulière est attendue sur la problématique des Ventes en état futur d'achèvement (VEFA) comme éclairage de la concentration de la multipropriété sur le territoire régional.

Cette demande d'étude se fonde sur les travaux d'expertise réalisés par l'UMR 7300 ESPACE (Avignon Université) en matière d'analyse des micro-données géographiques immobilières et sur son partenariat de longue date avec le CEREMA Hauts-de-France. Par ailleurs, cette étude devra s'articuler avec les travaux en cours et à venir de l'INSEE sur la question de la structure régionale de la multipropriété.

Contact : befribourg@regionsud.fr ; xdurang@mareregionsud.fr ; averdeau@mareregionsud.fr

2-Trajectoires d'installation des jeunes agriculteurs : le lien repreneur-client

Sur l'AAP 2021, le Service connaissance territoriale a financé une étude sur l'installation des agriculteurs en région Provence Alpes Côte d'Azur. Cette étude devrait se réaliser sur 2022, avec les principaux retours à l'automne. Le lancement de cette étude a créé un réel intérêt des parties prenantes, avec d'ores et déjà plusieurs questions qui ne pourront qu'être survolées : spécificités liées à certaines filières, comme les filières les plus capitalistiques, raison de l'arrêt des agriculteurs après leur installation, liens / blocages entre cédants et repreneur. Par ailleurs, il est probable (et espéré) que l'étude lève des champs de réflexion pour la politique à l'installation, champs qui seront à approfondir. Il serait donc intéressant de prévoir une suite à cette étude. Quand l'AAP 2022 sera rédigé, nous aurons déjà de premiers résultats de l'étude installation, et nous pourrions donc mieux préciser le champs.

Contacts : cpasquetti@mareregionsud.fr ; sbacha@mareregionsud.fr ; jchassaing@mareregionsud.fr

3- Mobilité décarbonée et changements de comportements

Quelles alternatives pour limiter le dérèglement climatique et atteindre la neutralité carbone en 2050 en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ? La réduction de l'impact environnemental des transports et de la mobilité repose sur les notions d'« éviter, reporter et convertir ». Il s'agit de réduire la demande de transport carbonée, puis d'activer le report modal et le taux de remplissage des véhicules pour limiter l'usage de la voiture autosoliste et développer d'autres solutions durables dans une logique d'intermodalité. Enfin, il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique et l'intensité carbone du véhicule utilisé. Le secteur de la mobilité est le seul à avoir vu ses émissions de carbone augmenter depuis la fixation de l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cette augmentation est massivement due à la croissance de la demande de transport qui a gommé les gains du report modal et l'efficacité des véhicules. Il y a donc urgence à mieux agir sur les deux premiers leviers « éviter et reporter », comprendre les changements de comportement qu'ils nécessitent, imaginer les actions les plus efficaces à moyen long termes pour que la Région en tant que chef de file de la mobilité en lien avec les autres acteurs locaux puissent proposer des politiques de mobilité efficaces contre le dérèglement climatique et être dans la bonne trajectoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

1 – Etat de l'art : Enrichir l'état des connaissances théoriques et empiriques sur les changements de comportement de mobilité réalisée en 2022 ; plus spécifiquement sur les questions d'altermodalité et de mobilité durable des personnes en la prolongeant à la circulation des biens au niveau local, national et international. Repérer aussi dans la littérature scientifique, les articles ayant trait aux situations de crise entraînant des perturbations des systèmes de mobilité (ex. tempête Alex) et des changements de mode de vie des populations. Il sera proposé quelques animations spécifiques pour transmettre ces connaissances à un public de techniciens et d'élus.

2 – Etude : Mener une étude régionale pour appréhender la manière dont les individus dans leur diversité sociale et territoriale sont susceptibles de se saisir (ou non) des politiques régionales en matière de transport et de mobilité. Voir comment ils peuvent se projeter (ou non) dans de nouvelles pratiques de sobriété de déplacement et/ou de report modal. En partant d'un état des lieux des différentes formes de changement de pratiques de mobilité sur différents types d'espaces de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'agira de tester des actions de mobilité ou des politiques publiques de transport dans des territoires locaux variés et pour des populations socialement hétérogènes dans le but de comprendre comment capter de nouveaux usagers vers les transports publics et les modes actifs. NB : L'approche qualitative sera privilégiée pour explorer le champ des possibles et qualifier les résultats, un travail monographique par territoire est aussi envisageable. La dimension quantitative, si elle s'effectue, devra permettre d'enrichir les résultats obtenus dans l'approche qualitative. Un rapport d'étude et une synthèse communicante seront demandés avec un temps de restitution aux techniciens et un autre aux élus.

3 – Ateliers mobilité et évolution des comportements face aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique en région Sud. Des ateliers de coproduction de savoir en présentiels ou distanciels seront organisés auprès d'agents ou d'élus de la collectivité nourris au travers d'exemples de politiques publiques des mobilités déjà engagées. Ils pourront être ponctués, le cas échéant, de présentations/séminaires plus académiques sur des connaissances clefs mobilisant différentes disciplines. Il s'agira à chaque rencontre de proposer des registres d'actions ou des orientations possibles pour répondre aux différentes problématiques soulevées et permettant

d'orienter les décisions publiques territoriales. Des ressources bibliographiques et un diaporama de présentation seront proposés à chaque atelier dans un souci d'apports cumulatifs et partagés.

4 - Valorisation : L'ensemble du travail accumulé (étude et ateliers) au cours des deux années donnera lieu à une valorisation d'une journée à la Région à Marseille dont les modalités sont à définir ensemble.

Des propositions peuvent être faites sur tous les thèmes ou sur un ou deux thèmes seulement. Une coordination sera menée par la Région qui regroupera les 3 thématiques et donnera lieu par un cotech trimestriel d'une demi-journée en visioconférence.

Contact : lcausse@mareregionsud.fr

Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques

4 - Etude sur les polinisateurs

Cette action/recherche a pour but d'améliorer les connaissances relatives aux effectifs et à l'état de conservation des insectes pollinisateurs de la région Sud afin de disposer de données objectives permettant d'orienter les actions de conservation en vue de leur rétablissement (liste rouge, développement d'action de protection) et d'identifier les services écosystémiques rendus en milieu péri-urbain. Cette étude pourra être réalisée en deux phases, sur deux AAP consécutifs.

Pour l'AAP 2023 « Fabriques de la connaissance » il s'agirait de réaliser une première phase d'étude visant à développer des indicateurs fiables de l'état de santé des populations d'abeilles sauvages. Cette étude s'appuiera sur la réalisation concomitante d'un inventaire des abeilles sauvages en région par la DREAL. En effet, un partenariat est en cours pour connaître et synthétiser les données historiques relatives aux populations d'abeilles sauvages dans la région et recenser les études les plus récentes.

L'objectif de cette action est donc de développer et valider une méthode simple de diagnostic de présence ou d'absence de populations locales et de valider une méthode de restauration de sites de nidification pour le renforcement de populations locales.

Si cette première phase d'étude est concluante, une seconde phase sur l'Appel à candidature « Fabriques de la connaissance 2024 » permettra de : a) de travailler sur les services écosystémiques et la biodiversité en milieu périurbain avec un focus sur le service de pollinisation. b) mettre en lumière les relations d'interdépendance entre les services écosystémiques des pollinisateurs et les acteurs locaux qui en bénéficient.

Contact : narnal@mareregionsud.fr ; befribourg@mareregionsud.fr

5- Résilience des flux d'approvisionnement de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur

Le changement climatique dont les effets sont déjà perceptibles sera encore plus conséquent d'ici 2050 et ce, quelles que soient les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il se traduit par : l'accélération du réchauffement du climat, une multiplication et un allongement des vagues de chaleur, des modifications des régimes de précipitations, un assèchement des sols, le recul du trait de côte et la montée du niveau de la mer, une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, etc. Au niveau régional, les récentes études (telles que celles du GREC SUD ou du MedECC) montrent que le réchauffement sera encore plus important (environ + 20% par rapport à la moyenne planétaire), aussi bien dans les territoires de montagne que le long des côtes méditerranéennes. Cela aggrave la vulnérabilité de notre territoire et impose d'anticiper et de penser une politique globale d'adaptation. Le « système transport » régional (comprenant les infrastructures et les services de transport associés, tous modes) est donc particulièrement exposé (en témoignent le récent événement de la tempête Alex, mais également les routes coupées (du Chambon, du Pas de l'Ours, de la Rochaille), le ralentissement des vitesses sur le réseau ferroviaire lors des fortes chaleurs, des coupures de routes dues aux incendies, les coupures temporaires des circulations dans le secteur de Cannes du fait des tempêtes entraînant des submersions marines, etc.).

Dans la cadre du Plan Climat 2 (action 11), la DGA Transports engage une démarche sur l'adaptation du système de transports aux impacts du changement climatique. Elle pourrait aboutir, entre autres, à la réorientation de sa politique d'investissements, à la mise en place de nouveaux dispositifs d'intervention ou l'adaptation de dispositifs existants. Cette démarche, qui s'inscrit dans une démarche plus globale de prospective, est composée :

- D'une étude systémique, qui va être lancée au cours du 1er semestre 2022, qui cherchera à identifier les infrastructures de transport particulièrement vulnérables en région et les territoires exposés au risque d'enclavement ;
- D'une étude sur la réaction des populations aux situations de crise, en lien avec le Cerema (qui pourrait être réalisée par le laboratoire ESPRIM), à lancer courant 2022 ;
- De la mise en place d'une animation des acteurs du territoire (gestionnaires d'infrastructures, collectivités) sur ces thématiques (qui pourrait être réalisée par le Cerema). Si ces diverses actions nous permettront de mieux identifier la vulnérabilité des infrastructures régionales de transport (et les services associés) aux impacts du changement climatique, il nous semble fondamental de chercher à évaluer en parallèle la vulnérabilité au changement climatique de la fonction logistique et des flux d'approvisionnement (matériaux de construction, produits alimentaires, énergies, biens de consommation) de la Région. Le système territorial régional repose en effet sur une multitude de flux entrants et sortants qui rendent notre territoire et son organisation très dépendants du bon fonctionnement de supply chain mondialisées.

Ainsi nous souhaiterions lancer, dans le cadre de la Fabrique de la connaissance, une étude sur les flux d'approvisionnement de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur. Elle pourrait par exemple être réalisée par l'Université Gustave Eiffel et / ou le LAET en lien avec un laboratoire régional tel que le Cret Log (et éventuellement avec l'INSEE).

Contact : tlimon@mareregionsud.fr

6- Analyse des stratégies régionales en relation avec le Plan Climat

Plusieurs scénarios prospectifs relatifs au changement climatique et à la transition écologique et énergétique ont été récemment publiés. Peuvent être cités le scénario Negawatt (actualisation 2022), l'étude RTE (futurs énergétiques 2050), l'étude prospective de l'ADEME (Transition(s) 2050) les travaux menés par le Shift project, le rapport du Commissariat Général du Développement durable sur la mobilité (Prospective 2040-2060 des transports et des mobilités – 2022) ou encore le deuxième volet du sixième rapport d'évaluation du Giec du 28 février 2022.

A ces scénarios prospectifs s'ajoutent des stratégies internationales (Accords de Paris, ...), européennes (Green Deal, ...), nationales (Lois, programmation pluriannuelle de l'énergie, ...) et régionales qui déclinent, s'inspirent ou se détachent de ces scénarios prospectifs et fixent le cas échéant des objectifs quantifiés à des horizons parfois distincts.

La Région, qui dispose de compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'énergie, la biodiversité, la gestion des déchets, l'économie, les transports, construit des stratégies de moyen et long terme dont les plus essentielles sont le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Le premier doit être actualisé courant 2023 puis 2024 suite à la parution de la loi Climat & Résilience de 2021 et le second sera présenté au vote du Conseil régional le 24 juin prochain. Elle a parallèlement fait de son Plan Climat, voté en 2021, la colonne vertébrale de son action, affichant un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Ces stratégies donnent lieu à la production de cadres d'intervention, régulièrement actualisés.

Le besoin a émergé au sein des différentes Directions Générales qui structurent l'organisation de la Région de disposer :

- D'une analyse comparative de ces différents scénarios prospectifs et de leur compatibilité/cohérence
- D'une lecture des principales stratégies internationales, nationales, régionales et dispositifs cadre au regard de l'analyse précédente
- D'une analyse des conditions d'acceptabilité par les citoyens des scénarios cités en référence et de leurs trajectoires

Contact : pvetillart@maregionsud.fr et befribourg@maregionsud.fr

7 - Le devenir des gares régionales et de leurs usages en 2050 : expérimentation dans la halte ferroviaire de Martigues- Croix Sainte

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite approfondir en lien avec le contrat de performance signé en décembre 2020 avec SNCF Gares et Connexions la question du devenir des gares régionales et de leurs usages en 2050. Il s'agit d'améliorer la qualité de service en gare, notamment pour les gares moins fréquentées de la Région, de revaloriser le patrimoine des gares d'un point de vue du modèle économique, en en faisant des lieux de vie, attractifs et créateurs de rencontre, mettant en avant les modes de mobilité plus vertueux du point de vue environnemental et l'intermodalité. L'ambition est d'anticiper des gares du futur et de repérer celles présentant des potentiels forts de changement d'usages selon une approche partenariale au plus près des aspirations des usagers/habitants et des partenaires locaux. Un travail allant dans ce sens a été mené depuis 2020 sur

plusieurs gares de la Région : Pas des lanciers, Carpentras, Sénas, Châteauneuf de Gadagne, Entraigues sur la Sorgues, La Brillanne, Croix-Sainte selon des approches disciplinaires variées faisant intervenir le design, l'urbanisme, la sociologie.

Il s'agit ici d'approfondir le terrain de la halte de Croix Sainte qui est un territoire de référence avec une histoire industrielle et patrimoniale forte, du foncier disponible mais doté d'un espace gare minimal, en mauvais état, peu lisible et peu connu de ses habitants et voyageurs.

Plusieurs ateliers très interactifs et documentés seront menés pour conduire cette expérimentation territoriale au plus près des acteurs publics locaux et régionaux, économiques et associatifs et des habitants en resituant cette gare avec ses voisines de la ligne TER, en approfondissant le potentiel déjà repéré lors de la première étude ainsi que l'appétence des acteurs locaux et des porteurs de projets potentiels. Un compte-rendu et autres supports utiles seront produits pour chaque atelier.

L'objectif est :

- d'aider les partenaires impliqués à se projeter dans un futur compatible avec la transition écologique et énergétique et de coproduire des solutions frugales et sobres permettant de donner une deuxième vie à un espace qui connaît aujourd'hui une fréquentation réduite,
- d'améliorer l'ingénierie locale et le dialogue entre les parties prenantes pour qu'elles conduisent les chantiers nécessaires à cette deuxième vie,
- de capitaliser sur cette expérimentation pour aider à la réalisation d'autres expérimentations similaires sur d'autres petites gares régionales. Un rapport de synthèse sera fourni à cette occasion.

L'ensemble du travail accumulé donnera lieu à une valorisation d'une journée à la Région à Marseille et/ou sur le site de Croix Sainte dont les modalités restent à définir.

Contact : lcausse@maregionsud.fr & flaverdiere@maregionsud.fr

Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion

8 – Connaissance du territoire “Junior” à destination du secondaire

Améliorer la visibilité de l'offre numérique « Connaissance du territoire », notamment à travers des supports pédagogiques accessibles aux publics Région (lycéens), mais pas uniquement. A travers un partenariat avec l'INSPE, cette action pilotée par le Service connaissance du territoire doit permettre de valoriser des contenus existants et d'en créer de nouveaux. L'exigence étant la disponibilité des contenus sur ATRIUM. Des contenus à portée pédagogique sont déjà utilisables : les podcasts et interviews vidéo réalisées par les étudiants de l'école de journalisme en marge des « Rencontres connaissance du territoire » [Connaissance du Territoire - Interviews et podcasts \(maregionsud.fr\)](https://maregionsud.fr/connaissance-du-territoire-interviews-et-podcasts) accompagnés des focales [Connaissance du Territoire - La Focale régionale \(maregionsud.fr\)](https://maregionsud.fr/connaissance-du-territoire-la-focale-regionale). Le service a également réalisé des *storymaps* sur la Biodiversité ([SUD Nature \(arcgis.com\)](https://arcgis.com)) et le patrimoine régional [SUD Patrimoine \(arcgis.com\)](https://arcgis.com) à destination d'un public plus large que notre public initial.

Enfin dans le cadre du projet de site et des projets en cours de développement, nous travaillons sur des pages thématiques rassemblant des indicateurs thématiques représentés cartographiquement (Aménagement : [Connaissance du Territoire - Chiffres clés \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/Connaissance-du-Territoire-Chiffres-clés) ; Economie : [Connaissance du Territoire - Chiffres clés \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/Connaissance-du-Territoire-Chiffres-clés) ; Démographie : [Connaissance du Territoire - Chiffres clés \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/Connaissance-du-Territoire-Chiffres-clés), Transports [Connaissance du Territoire - Chiffres clés \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/Connaissance-du-Territoire-Chiffres-clés)), et un projet de mise à jour du portrait en chiffre de la Région.

Contact : befribourg@maregionsud.fr & vcanut@maregionsud.fr

9 - « Sudorama », fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique

La Direction Générale Adjointe Education, Culture et Jeunesse intervient dans les domaines d'interventions prioritaires pour la collectivité. Elle pilote les politiques publiques volontaristes vers les acteurs de la filière culturelle et sportive notamment, mais également les champs de compétences essentiels de l'institution régionale que sont la Jeunesse et les Lycées. Ainsi, la Région poursuit une politique éducative et culturelle au service du territoire, dans le secteur du numérique, des industries créatives, du cinéma et de l'audiovisuel.

En 2019, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a entamé un élargissement et un développement de l'offre à vocation éducative et culturelle, lié au déploiement des manuels et tablettes numériques dans les établissements d'enseignements généraux et professionnels. La Région et l'Ina ont également décidé de renouveler leur partenariat sous la forme d'une convention pluriannuelle de coproduction avec pour objectif la transformation et l'enrichissement de la fresque multimédia. Cette nouvelle fresque, nommée « Sudorama », permet de favoriser les nouveaux usages pédagogiques des archives audiovisuelles en ligne, tout en contribuant à élargir l'offre de contenus numérisés, sur l'ensemble des points de contacts régionaux (Environnement numérique de travail, actions d'éducation aux images, portail Connaissance du Territoire...).

La Région a souhaité donner l'accès à une mémoire audiovisuelle numérique au service de nouveaux usages éducatifs et culturels proposés aux jeunes publics de la région. Elle entend développer également les voies d'accès à une connaissance commune plus large et diversifiée basée sur les archives audiovisuelles de l'Ina. Conçue comme un outil innovant d'accès aux archives issues des ressources de l'Ina, « Sudorama » propose—une éditorialisation propre à chaque vidéo, des fonctionnalités avancées, la création de classeurs numériques pour les enseignants et leurs élèves, l'accès aux téléchargements de contenus, et des repères pédagogiques spécialement adaptés pour les enseignants et leurs élèves.

Cette illustration de la mémoire audiovisuelle des 50 dernières années a été enrichie de 40 documents avec notices en 2020, et 4 parcours pédagogiques. En 2021, la fresque s'est enrichie de 5 nouveaux Repères pédagogiques et de 20 nouveaux documents. Chacun de ces Documents seront accompagnés d'une Note de contexte rédigée par les enseignants, historiens ou experts. Les thèmes et les orientations sont définis par le comité éditorial dont les membres sont la Région, le Rectorat, l'Ina et autres acteurs en réseau de l'enseignement en région, notamment l'Inspé, Le CLEMI et Canopé.

Contact : csfernandez@maregionsud.fr

10 - Rencontres Connaissance et Territoire

L'objectif des rencontres est d'éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations à destination des citoyens et des partenaires. L'action proposée consiste à accueillir et animer des rencontres autour de sujets d'intérêt régional dans le cadre d'un cycle de « Rencontres Connaissance du territoire » ouvert aux techniciens, élus, membres de la société civile, journalistes ... en mobilisant une expertise scientifique en communication et journalisme pour l'accompagnement du dispositif. Une attention particulière devra être portée sur la dimension pédagogique du projet, les étudiants devront être impliqués dans la couverture journalistique des sujets proposés.

La programmation de ce cycle est réalisée par un comité de programmation rassemblant l'Etat (INSEE et Université), et la Région (service connaissance territoriale et information géographique).

Ce cycle de rencontres sera construit sur la base des travaux réalisés par l'Etat (statistique publique) et la Région (partenariats de la connaissance), ainsi que leurs centres ressources dédiés (observatoires régionaux type ORM).

Le CESER est étroitement associé à ces rencontres. Constitué de représentants de la société civile, appelés à produire des avis sur les politiques régionales et sur le territoire, il constitue un public de référence pour ces rencontres.

Contact : sangot@mareregionsud.fr

11 -Valorisation du partenariat des « Fabriques de la connaissance »

Cette action du partenariat entre la Région et les universités, qui prolonge celle lancée en 2019-2020 et poursuivie en 2020-2021, a pour objectif de rendre disponibles les résultats des actions soutenues par la Région et éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations sous des formats communicants. Cette action a pour ambition de valoriser à travers la production d'un magazine la connaissance produite dans le cadre des « Fabriques de la connaissance » par le déploiement d'une ligne éditoriale et la mise en place d'actions ou productions privilégiant l'interdisciplinarité programmée en collaboration avec le réseau des MSH du territoire régional, dispositif clé du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pour le déploiement des sciences humaines et sociales sur les sites où elles sont implantées. Un événement public viendra compléter cette action de valorisation lors de la « Journée Connaissance du territoire ».

Contact : sangot@mareregionsud.fr et befribourg@mareregionsud.fr

ANNEXE 2 : ELEMENTS A TRANSMETTRE DANS LE CADRE DES CANDIDATURES

« FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE » – ANNEE 2022-2023

Chaque dossier de candidature (Note de 3-4 pages sur le modèle de la fiche réponse transmise avec cet appel à candidature + CV de l'équipe pressentie) doit être adressé par l'équipe scientifique candidate en version numérique (format **.doc**) par mail au Service Connaissance Territoriale (SCOT) aux adresses mail suivantes :

befribourg@maregionsud.fr

+ référent région de la demande d'étude éventuellement mentionné

+ secrétariat SCOT cduchemin@maregionsud.fr + vcucchi@maregionsud.fr

⇒ **Date limite de réception des dossiers : le 20 septembre 2022.**

DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR CHAQUE DOSSIER

1	Une note de 3-4 pages sur le modèle de la fiche réponse transmise avec cet appel à candidature organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action, nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s), contexte, objectifs, méthodologie, productions attendus, calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue en décembre 2022), équipe pressentie en précisant la personne référente, partenariat (si des partenaires sont associés), tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.	
2	Les curriculums vitae des personnes (titulaires et/ou contractuels) de l'équipe-projet pressentie.	